

"Louange à Dieu

La paix et la prière sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons,

Mesdames et Messieurs,

Nous avons tenu à présider l'ouverture des travaux de la première session du Conseil Supérieur de l'Aménagement du Territoire, instance que Nous avons créée pour regrouper l'ensemble des composantes nationales concernées et harmoniser leurs efforts dans un espace se prêtant volontiers aux études, au dialogue et à la concertation sur l'aménagement du territoire. C'est un sujet vital, pensons-Nous, pour réaliser le développement global, intégré et équilibré de notre pays, tout en garantissant l'égalité des chances entre les différentes régions du Royaume, dans le cadre d'une gestion territoriale efficiente et créatrice, alliant les atouts des espaces locaux, dans leur richesse et leur diversité, aux exigences du devoir de solidarité nationale entre les différentes catégories sociales et unités territoriales.

Il Nous plaît, à cet égard, de rendre hommage au travail sérieux que le gouvernement de Notre Majesté -en particulier le ministère en charge de ce secteur -a accompli avec la participation des établissements publics, des organes élus, des universitaires et des acteurs de la société civile dans le cadre d'un dialogue national élargi qui a abouti à l'élaboration d'un projet de Charte nationale d'aménagement du Territoire et à la formulation d'un plan national intégré prenant en charge les enjeux stratégiques dans ce domaine.

Nous attendons de votre Conseil qu'il assume le rôle qui lui revient pour enrichir cet important projet de développement, en adoptant des recommandations, en faisant des suggestions constructives et en proposant notamment un échéancier et les dispositions juridiques et réglementaires, administratives et financières qui doivent être prises pour gagner ce pari.

Votre Conseil est également invité à s'astreindre à une démarche rationnelle. Constituant un centre d'initiative et une force de proposition, il devrait adopter une approche qui privilégie la vision prospective et garantisse la coordination nécessaire entre les politiques sectorielles et une parfaite cohérence entre la planification économique et sociale, d'une part, et les plans d'aménagement du Territoire, de l'autre. Dans vos délibérations, vous garderez à l'esprit l'intérêt particulier que Nous attachons à la mobilisation des citoyens dans le cadre de la politique participative de proximité, ainsi qu'au rôle qui revient aux instances

locales, notamment les Conseils régionaux, en tant qu'espaces idoines pour la concrétisation de la politique nationale d'aménagement du Territoire et la conclusion de partenariats fructueux permettant de gagner le pari du développement.

En observant ces orientations dans vos travaux et délibérations, vous aiderez assurément votre pays à se doter d'un plan national ambitieux et rationnel d'aménagement du Territoire, servant à mettre en lumière toutes les capacités de notre pays, et favorisant le déploiement des potentialités qu'il recèle, dans le cadre d'une mobilisation générale assortie de l'adhésion soutenue et volontariste de tous les organes de l'Etat et de l'ensemble des acteurs concernés. Il s'agit, en effet, de créer une nouvelle dynamique permettant à notre pays de relever les défis du développement global, intégré et durable, et assurant, notamment, la promotion du monde rural et l'éradication des disparités sociales et spatiales. Il faudra, pour cela, dynamiser l'investissement générateur d'emplois. Il est le gage d'une vie digne et décente pour Notre peuple fidèle, surtout Notre jeunesse qui est confiante dans son présent et son avenir, prompte à créer et à donner, une jeunesse faisant preuve d'un patriotisme sans faille, sur tous les fronts et en toutes circonstances.

Wassalamou Alaikoum Wa Rahmatoullahi Wa Barakatouh".

Maroc.ma